

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018
DE LA COMMUNE DE SAINT-REMEZE.**

Sur convocation de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Remèze en date du dix neuf avril deux mille dix huit,

L'an deux mille dix huit et le vingt-cinq avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la mairie de Saint-Remèze.

Etaient présents : Didier BOULLE, Charlotte BAUSSARD, Evelyne BERNARD, Gérard BERNARDIN, Claude CHARMASSON, Nicole FLORES, Nadège ISSARTEL, Alain MEYCELLE, Marie-Claire SIMONET, ,

Procuration de Jean-Pierre BIZZARI à Charlotte BAUSSARD

Procuration de Cécile DUMARCHER à Didier BOULLE

Absents:

Pierre LASCOMBE

Michel RAIMBAULT

Frédéric HAON

Charles CHAUVEAU

Est nommé secrétaire de séance Alain MEYCELLE.

Les sujets suivants inscrits à l'ordre du jour ont été délibérés :

- Approbation du dossier de consultation des entreprises .

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La compétence "assainissement" est une compétence communale.

- La compétence "distribution eau potable" a été transférée à la commune en 2014 suite au retrait de la commune de Saint-Remèze de la communauté de communes DRAGA.

La délégation de la gestion du service public portera sur deux volets .

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises concernant l'eau et l'assainissement établi par le Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (S.D.E.A.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Votants : 11 pour : 11 contre: 0 Abstentions: 0